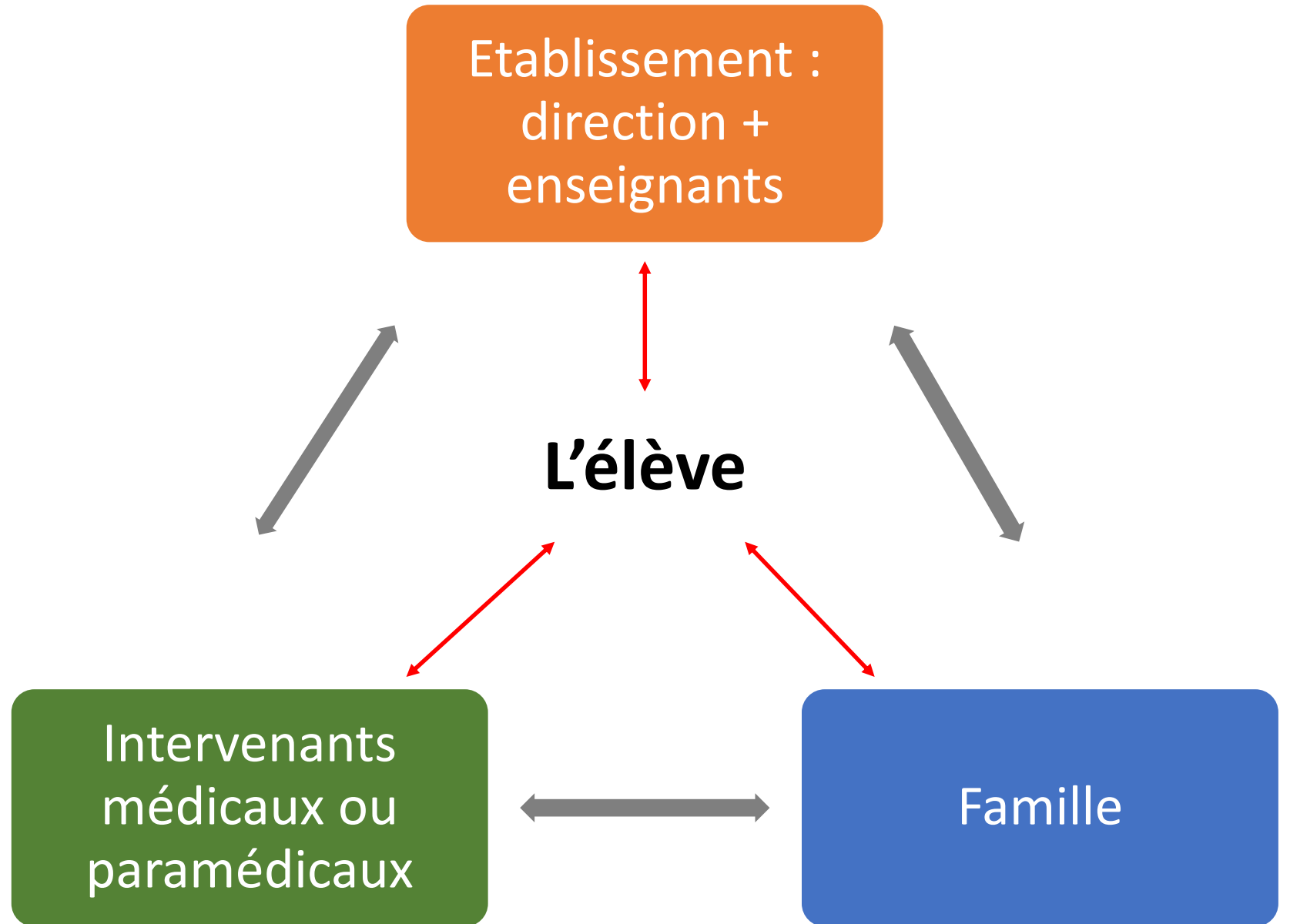


Les liens entre les
intervenants médicaux
ou paramédicaux et
les établissements
d'enseignement
français à l'étranger

4^e GT de l'OBEP

Réunion du 25 mars 2021

Un triptyque essentiel autour de et pour l'élève



Vers un partenariat indispensable

Bien-être de l'enfant : moins de fatigue et de temps perdu
=> meilleures conditions de scolarisation et de réussite

Intérêt pour les enseignants : aide, échange, soutien
=> meilleur accompagnement de l'élève

Demande forte des familles : élément de l'inclusion scolaire (accès facilité à des intervenants, circulation de l'information, moins de transport etc.)
=> répondre aux spécificités de l'étranger (prise en charge, suivi)

Intérêt pour le réseau : offrir une école inclusive « complète »
=> un avantage comparatif par rapport aux autres établissements scolaires locaux (parfois déjà inclus ex : certains Etats du Canada ou dans le canton de Zurich) ou internationaux

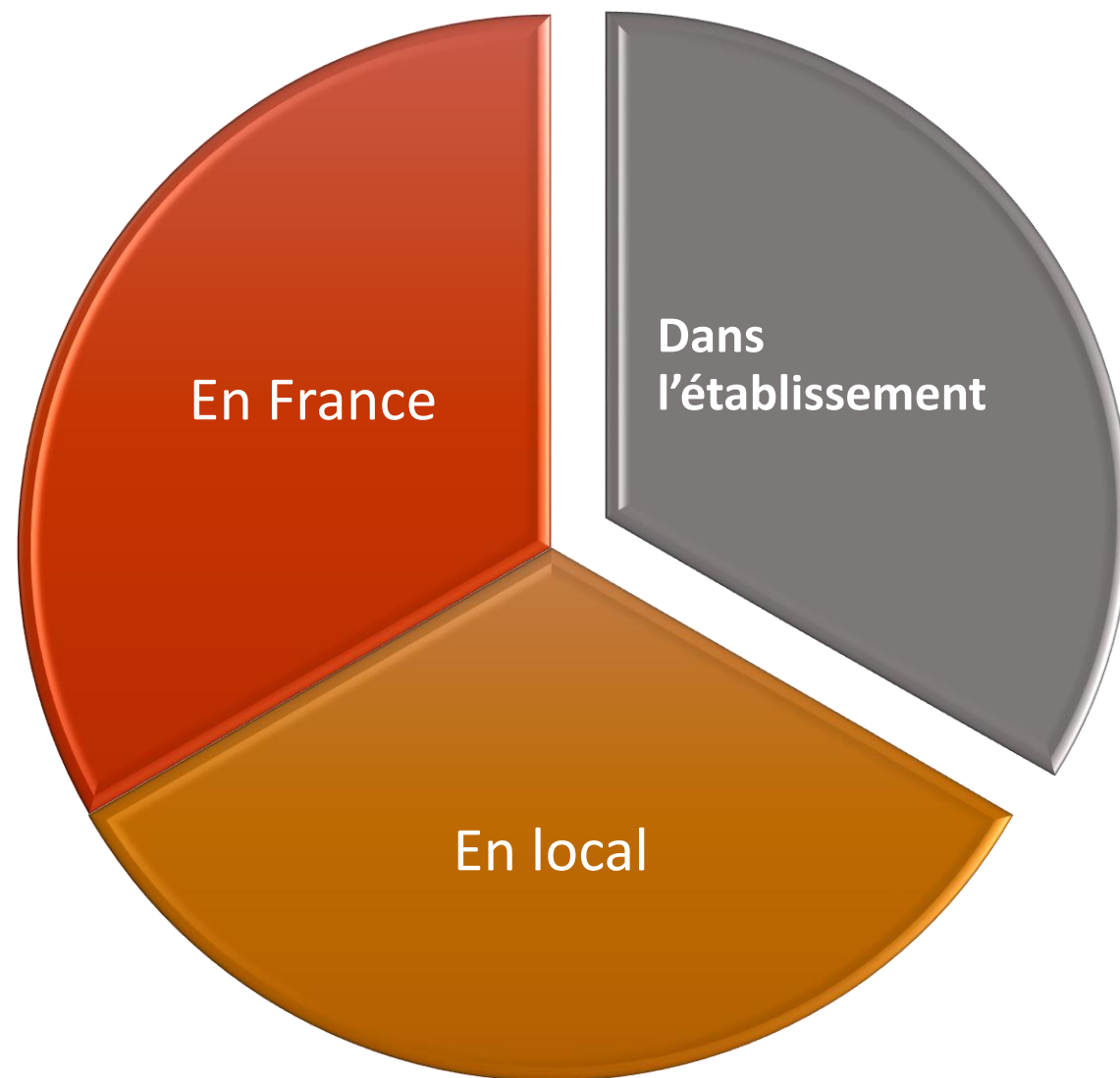
Quelle place pour les intervenants

prise en charge scolaire de l'élève (avec l'enseignant et/ou l'AESH): fiche/carnet de liaison en cours de création

réunions de suivi du parcours scolaire de l'élève

commission Ecole inclusive de l'établissement

Un partenariat à créer



L'intervention dans l'établissement

Quand le droit
local le permet

Décision des
instances de
l'établissement

Quand les locaux le
permettent (problème
pour les petits
établissements ou
établissements saturés)

En cas de visio: question du
lieu, de l'outil, et de
l'intervention sur le temps de
l'école

NB: surveillance

En présentiel dans l'établissement

1^{er} cas :

Intervenants employés et rémunérés par l'établissement
Ex : Valence (EGD), Singapour (conventionné)

2^e cas :

Prêt ou location
d'un local dans
l'établissement et
rémunération des
intervenants
par les parents
Ex : - Lisbonne (EGD),
- Zurich, Sydney,
Malaga
(conventionnés)
- Londres (Jeanine
Manuel) (partenaire)

- **Convention annuelle obligatoire**
(en fonction du droit local):
 - ⑩ Prêt ou location de salle
 - ⑩ Créneaux horaires d'intervention
 - ⑩ Tarifs (transparence)
 - ⑩ Participation aux réunions
d'équipes éducatives, aux
instances EBEP de l'établissement,
etc...
 - ⑩ Evaluation des prestations (par les
familles, les enseignants)
 - ⑩ Bilan de fin d'année

Comment choisir les intervenants?

La nécessité de critères objectifs :

titres, expérience, etc.

Les principaux canaux d'information:

consulat, conseillers des Français de l'étranger, communauté scolaire (enseignants, parents etc.) Accueils (FIAPE), etc.

Une compétence confirmée :

validation par la commission Ecole Inclusive et le CE nécessaire évaluation annuelle des intervenants

À l'extérieur

En France ou depuis la France

- Centres Référents des Troubles des Apprentissages
- Sociétés de télémédecine

Localement

- Spécialiste(s) francophone(s)
- Centre référent des troubles des apprentissages

Télémédecine: Information auprès des établissements et des familles

Il n'existe pas d'ordre des sociétés de télémédecine

Vérifications à effectuer au préalable:

(critères selon la réglementation française)

- le directeur médical de la société est un médecin inscrit à l'ordre
- la société et ses intervenants ont des accords avec l'ordre de leur profession en France ou à l'étranger
- la société a obtenu l'agrément par le ministère de la santé pour l'hébergement des données et respecte la RGPD
- les données du patient sont confidentielles et uniquement la propriété de celui-ci et du médecin
- prix de la consultation et modalités de remboursement

Un partenariat à faire connaître

Aux enseignants

À tout le personnel et notamment les CPE et le service santé

Aux familles

- Directement concernées (lors de l'inscription dans l'établissement, au moment de la suspicion d'un trouble)
- Non concernées à ce stade (journées de rentrée, site internet...)

À l'extérieur (journées portes-ouvertes, forum...)

Annexes

Exemple de conventions dans les EGD, dans les conventionnés, dans les partenaires

Information sur les sociétés de télémédecine

Information sur les Centres Référents des Troubles des Apprentissages (CRTA)